

**Règlement du concours gratuit et sans obligation d'achat  
« Belval Plaza fête ses 10 ans »  
AU BELVAL PLAZA SHOPPING CENTER**

« L'Association des commerçants de Belval Plaza A.S.B.L. », une association sans but lucratif, ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 avenue du Rock'n'Roll et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg F8.703

Organise un **concours** intitulé «Belval Plaza fête ses 10 ans », du 3 au 17 novembre 2018, dans le centre commercial Belval Plaza situé au 7 et au 14, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de discordance d'interprétation entre le présent règlement et les documents commerciaux ou de présentation du jeu, le présent règlement primera.

**Article 1 : Champ d'application**

La participation au concours, jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure et possédant un permis de conduire valide, résidant au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation et leur famille, et est limitée à une seule participation et un seul gain par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Les inscriptions multiples (même civilité, même nom, même prénom, même date de naissance, même adresse postale, adresse de courriel différente) ne sont pas acceptées.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

**Article 2 : Mécanisme du jeu**

Le principe du concours est basé sur une mécanique de tirage au sort parmi les formulaires valides possédant les bonnes réponses.

Pour participer, il suffit de remplir de façon complète le formulaire de participation disponible sur tablette à l'une des 2 bornes placées dans la galerie commerciale de Belval Plaza du 3 au 17 novembre 2018 inclus.

Les bornes seront retirées de l'enceinte du centre commercial le 17 novembre 2018 à 19h.

Pour que le formulaire soit valide, il faut impérativement que figurent les coordonnées (nom, prénom, localité, numéro de téléphone et E-mail) du participant ainsi que les réponses aux 2 questions posées.

**Article 3 : Dotations**

Le concours « Belval Plaza fête ses 10 ans » dispose d'une dotation globale de 19.233,60 € répartie comme suit :

1er Prix Mazda2 Skyactiv-G, 90ch, Hakoné\*, d'une valeur de 16 428 € offerte par le garage Binsfeld.

2e prix Carte cadeau Belval Plaza de 1.000 € offerte par les commerçants

3e prix Carte cadeau Belval Plaza de 500 € offerte par les commerçants

4e prix Console de jeu Xbox One S 1TB d'une valeur de 299€ offert par Saturn

5e prix 1 an de cinéma\*\* d'une valeur de 237,60 € offert par Kinopolis  
6e prix Sac à Dos Herschel d'une valeur de 169 € offert par Bubble  
7e et 8e prix Bon d'achat de 150 € offert par Delhaize  
9e et 10e prix Carte cadeau Belval Plaza de 150 € offerte par les commerçants

\*Équipement de la Mazda 2 Skyactive-G, Hakoné : ABS + EDB (répartiteur électronique de la force de freinage) et EBA (assistance au freinage d'urgence) Système de surveillance d'angle mort en marche arrière(RCTA), Verrouillage centralisé avec commande à distance, Jantes en alliage 16'' « Brillante Black », caméra de recul, Phares antibrouillard LED, Siège chauffant à l'avant, Climatisation automatique

\*\* le prix un an de cinéma correspond à 24 tickets d'entrée hors suppléments pour film 3D ou film longue durée.

Il est précisé que les lots ne pourront en aucune manière faire l'objet de la remise de leur contre-valeur en euros. Les gains ne peuvent être ni monnayés, ni échangés.

Le tirage au sort pour déterminer les gagnants aura lieu dans les bureaux de JLL, gestionnaire de Belval Plaza Shopping Center. Le Shopping Center Manager du Belval Plaza Shopping Center procédera au tirage au sort parmi l'ensemble des participants afin de déterminer les gagnants des différents lots mis en jeu.

Un **courrier électronique** sera ensuite adressé aux gagnants pour les informer de leur gain respectif et les invitera à venir à la remise des prix.

Les gagnants qui ne pourront pas assister à la remise des prix disposeront d'un mois après la date de la remise des prix pour venir retirer leur lot au point info du Belval Plaza Shopping Center. Les lots qui n'auront pas été réclamés à cette date seront propriété du Belval Plaza Shopping Center.

#### **Article 4 : Consultation du règlement**

Le présent règlement du concours, jeu gratuit est disponible au point info du centre commercial durant toute la validité du jeu.

Le présent règlement du jeu peut être obtenu gratuitement auprès de JLL sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :

JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center  
7, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

ou par mail à l'adresse : [info@belvalshopping.lu](mailto:info@belvalshopping.lu)

Le remboursement du timbre au titre de la demande de règlement du concours s'effectuera sur simple demande et présentation d'un RIB ou d'un RIP, sur la base du tarif lent en vigueur.

Toute demande illisible, raturée, incomplète, erronée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du concours ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou écrite concernant le concours pendant la durée du concours.

#### **Article 5 : Réclamation**

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du concours ne sera acceptée.

#### **Article 6 : Contrôles**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

### **Article 7 : Données personnelles**

Les informations demandées aux participants sont indispensables au traitement des participations. Ces informations seront exclusivement communiquées à la société JLL et l'Association des commerçants Belval Plaza a.s.b.l. qui gèrent le bon déroulement du concours et la communication aux gagnants.

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et ceci sans aucune compensation.

Conformément au règlement général européen sur la Protection des Données (UE/2016/679) relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en oeuvre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), portant modification du Code du travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de retrait des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

JLL gestionnaire du Belval Plaza Shopping Center  
7, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Les données des participants seront sauvegardées durant 24 mois.

### **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation à ce concours implique automatiquement l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois, règlements et autres textes applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

« L'Association des commerçants de Belval Plaza A.S.B.L. », ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable si pour des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devrait être différée, modifiée, arrêtée ou annulée. Dans ce cas, une annonce serait faite par voie d'affichage.

Ainsi, « L'Association des commerçants de Belval Plaza A.S.B.L. », se réserve la possibilité d'apporter au jeu toute modification dans son contenu ou sa durée, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

### **Article 9 : Loi applicable et juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

« L'Association des commerçants de Belval Plaza A.S.B.L. », se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des formulaires de participation.

Le présent règlement a été déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPPELLA et NILLES, demeurant à L-4050 Esch/Alzette, 14-16, rue du Canal et peut être consulté sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu).